



Brèves d'actualité

COSOG : Acquisition de structures en bord de mer.

Tout d'abord il nous apparaît utile de rappeler que, suite à la vente du centre de vacances de Carantec, la Direction s'est engagée à compenser cette décision par un investissement équivalent à une capacité d'hébergement de Courchevel, à charge aux élus du conseil de soumettre un dossier à la Direction.

C'est donc dans ce cadre qu'une commission a été chargée par le CA de faire des propositions.

Deux propositions ont été retenues.

- 1) acquisition d'un nouveau centre de vacances.
- 2) acquisition de plusieurs résidences individuelles en bord de mer.

La commission a donc étudié, avec objectivité et sérénité, les avantages et inconvénients de chaque proposition.

Il ressort des travaux de la commission que l'acquisition de plusieurs résidences apparaît comme la solution la plus adaptée à la réalisation d'un projet d'investissement visant à garantir l'adéquation du patrimoine loisir vacances de la CDC avec les besoins des ayants droits du COSOG

La CFTC partage ce choix et l'assume. Nous considérons que l'acquisition d'un centre de vacances n'est plus réellement adaptée à la politique des vacances d'aujourd'hui (lieu unique, manque de diversités, fréquentation difficile pour les week-end) et surtout des coûts de gestion importants avec un effet non négligeable sur le budget social.

Enfin, précisons que la décision d'investir dans l'achat de multipropriétés est un choix majoritaire des élus, la démocratie est ainsi faite il faut bien qu'elle ait encore un sens, elle s'applique à tous, même aux représentants ayant la lourde tâche de porter les nouvelles valeurs syndicales.

**Arrêts maladie :
La CFTC ne peut
accepter la
stigmatisation des
fonctionnaires.**

Le ministre de la Fonction publique souhaite refondre les modalités de contrôle des arrêts maladie, qui seraient moins bien organisées que dans le secteur privé.

C'est le droit de l'administration de réorganiser toutes les procédures qu'elle juge peu performantes, mais la CFTC-FAE ne peut accepter les propos sous entendant que les agents publics abuseraient des arrêts maladie sans contrôle.

A la veille de l'ouverture de réunions concernant la « santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique », il n'est pas heureux d'annoncer par voie de presse l'ouverture de « la chasse aux arrêts de travail abusifs dans la fonction publique ».

La réglementation existe qui permet un réel contrôle des arrêts maladie des fonctionnaires sous peine d'interruption de la rémunération.

Il ne faut pas stigmatiser les agents publics, au moment où avec la RGPP et la Réate, les restructurations incessantes, **la souffrance au travail se développe dans l'administration.**

Les fonctionnaires ne doivent pas être des boucs émissaires, nous attendons d'abord du gouvernement un très important investissement dans la médecine du travail, afin de faire en sorte que nous ne connaissions pas demain les drames vécus aujourd'hui par des agents de FRANCE TELECOM.